AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20220707-DEL 2022_067-DE en date du 07/07/2022 ; REFERENCE ACTE : DEL 2022 067

DEPARTEMENT DE LA SARTHE COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

DEL 22-067

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28 juin 2022 DATE D'AFFICHAGE Le 29 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 27 Présents: 19 Votants: 27

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 8 juillet 2022

et que la convocation au Conseil a été faite le : 28 juin 2022 L'an deux mille vingt deux Le cinq juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Eric ANDRE, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Marie CHEVALIER.

ETAIENT ABSENTS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne FLEURY), Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE (pouvoir à Marie CHEVALIER), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian POIRIER

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Rapporteur : Madame le Maire

En prévision d'un prochain recrutement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour le poste d'accueil de la mairie.

Cet agent serait chargé de la gestion de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion du courrier, de la gestion des locations de salles, de missions d'état civil et de gestion du cimetière (en l'absence du titulaire du poste) et de différentes missions administratives (contrôle de légalité, débits de boissons, prêt de matériel...).

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création de ce poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Votes:

POUR: 27 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Yvré l'Evêque, le 7 juillet 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire Damienne FLEURY